L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 13 NOVEMBRE 1838.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITE.

La séance du conseil d'hier a été employée en grande partie sur la question de la réorganisation de la garde de ville, après maints débats pour et [illegible], on est enfin parvenu à s'entendre et à renvoyer à lundi prochain la solution de cette question.

Une résolution accordant à Mr. Bigot $1200 par an, comme professeur de dessin, aux enfans indigents, a été adoptée.

L'usage de la Place St-Antoine a été donné pour le terme de six mois, à Mr. Lanett, pour y établir un panorama.

Six jours au lieu de trois, ont été accordés aux receveurs de sucre et de mélasses, pour le dépôt de ces produits sur la levée.

Une série de résolutions présentées par Mr. G. Prévai, ont été à sa demande mises à l'ordre du jour de la prochaine séance, elles ont pour but de paver en bitumes, certaines banquettes comprises dans le faubourg Tremé.

Une résolution a été présentée par Mr. Cruzat, remerciant Mr. Lesseps, pour le zèle et l'activité qu'il a deployée comme président du comité des finances. Nous n'avons pas besoin de dire, que tous les membres ont accueilli avec enthousiasme cette résolution, car personne n'ignore que c'est à lui que la Première Municipalité est redevable des grandes améliorations qui se sont opérées dans ses finances.

SITUATION DES BANQUES DE LA NLLE. ORLEANS, AU 5 NOV. 1838.

	Circulation.	Espèces.
Banque du Canal	[illegible]	[illegible]
Banque de Carrollton	[illegible]	243,027
Banque des Citoyens	60,550	383,308
Banque de la Cité	463,815	201,677
Banque du Commerce	470,310	419,298
Banque Consolidée	175,110	75,153
Banque de la Bourse	450,145	[illegible]
Banque du Gaz	[illegible]	[illegible]
Banque des Améliorations	[illegible]	[illegible]
Banque de la Louisiane	156,092	309,293
Banque de l'Etat de la Louis.	92,970	145,566
Banque des Artisans et Com.	504,565	205,354
Banque des Négocians	52,555	372,000
Banque d'Orléans	209,116	206,160
Banque de l'Union	1,140,000	602,000
Banque d'Atchafalaya	197,576	81,769
	$6,690,103	$3,806,000

A déduire les billets en la possession des différentes banques.......$1,937,364

Circulation actuelle.......$4,793,739

D'après cette situation que nous devons croire exacte puisqu'elle est faite par M. Briggs, en sa qualité de secrétaire, il paraît que dans le table ci-dessus la circulation des 16 banques de la Nouvelle-Orléans, était au 5 du courant, de $4,793,739, et que le montant des espèces qu'elles possédaient à la même date, était de $3,806,000. Pour peu que l'on s'en réfère aux derniers comptes rendus, on s'apercevra que la diminution dans la circulation est considérable, et que l'augmentation dans les espèces a été sur une échelle à peu près proportionnée. L'état des banques, tel qu'il nous est aujourd'hui représenté, est aussi avantageux que l'on peut le désirer, et nous osons même avancer, que si l'on faisait un état comparatif des dix dernières années, l'avantage serait tout en leur faveur aujourd'hui. D'après la circulation de ces institutions, et le montant des espèces qui se trouvent dans leurs caveaux, elles peuvent amplement payer 80 pour 100; en disant qu'elles peuvent amplement payer 80 pour 100, on concevra sans doute que nous ne les prenons pas collectivement, car il est impossible à plusieurs d'entr'elles de payer au delà de 30 à 40 pour 100. Mais comme il est à présumer que celles dont la situation offre plus de solidité, ne balanceront pas dans le cas où celles qui ne pourront pas amplement satisfaire aux demandes des espèces qui leur seront faites à la prochaine reprise des paiemens en numéraire, il est, disons-nous, tout naturel de supposer qu'elles viendront à leur aide en cas de besoin.

On s'est généralement fait une idée bien inexacte des effets que causera la reprise des paiemens en espèces par les banques de la Nouvelle-Orléans; et si l'on devait s'en rapporter aux prédictions, ces institutions se trouveraient peu de jours après dans la pénible nécessité d'en revenir à une seconde suspension.

Pour nous, qui avons suivi attentivement les résultats occasionnés par l'adoption de cette mesure salutaire, nous pouvons affirmer que loin d'avoir été préjudiciable aux banques des autres Etats qui certes, n'offraient pas autant de solvabilité que les nôtres, que, loin d'avoir eu, comme on le supposait, leurs espèces enlevées d'assaut, on a vu la confiance se rétablir. Des dépôts considérables venaient augmenter leur numéraire, et le montant qu'elles payaient était de si peu de valeur, que ceux-là même qui leur enlevaient des espèces la veille, accouraient les déposer de nouveau, le lendemain.

Il est donc à supposer, que les habitans de la Nouvelle-Orléans, ne se montreront pas moins bons patriotes que les citoyens des autres Etats: il est donc juste de présumer qu'aujourd'hui que la preuve mathématique les ressources de ces institutions nous est authentiquement démontrée, aujourd'hui que nous pouvons hardiment dire que la différence du change entre New-York et la Nouvelle-Orléans, est en notre faveur, il est, répéterons nous impossible de croire un seul instant que la Nouvelle-Orléans renferme des hommes qui seront assez vils pour se livrer à un commerce qui tendrait à entraver la marche de leurs opérations, en se livrant à un genre d'affaires aussi honteux que celui de spéculer sur les espèces qu'ils pourront obtenir en échange des billets.

On ne peut s'empêcher de convenir que la suspension des paiemens en espèces par les banques de la Nouvelle-Orléans, avait causé une méfiance assez générale dans le public, les capitalistes (où il se trouve malheureusement tant de rasears) s'endormaient plutôt la tête sur leurs coffres-forts, que de courir les risques de déposer leurs espèces dans l'une de ces institutions; aujourd'hui les choses ne sont de beaucoup améliorées, et bien que les banques ne se soient bornées de leur côté à ne travailler que pour se préparer à la reprise des paiemens en espèces, *qu'elles ont volontairement fixées au 1er. lundi de janvier prochain*; toujours est-il, que l'amélioration qui s'est manifestée depuis quelque temps dans leurs opérations, tout en inspirant plus de confiance, a réduit le taux des espèces de 7 à 3. Les billets de commerce de premier ordre, que l'on ne pouvait à peine réussir à négocier sur la place, il y a 4 ou cinq mois, à 20 et 25 pour 100, se font couramment aujourd'hui à 12 pour 100. Nous connaissons même des capitalistes qui escomptent à 10.

Il est donc tout naturel de présumer que d'après la situation présente des banques, elles se trouveront en état de faire face aux demandes de numéraire qui leur seront faites au mois de janvier, comme il est tout aussi juste de présumer qu'elles seront secondées dans cette grande œuvre par le patriotisme de tous ceux qui tiennent à la prospérité du commerce et de l'agriculture de la Louisiane.

Des lettres de New York annoncent que les membres de l'intérieur de cet Etat, étaient convenus de suspendre leurs affaires pour la saison, au 10 du courant, plutôt que de consentir à payer les prix élevés demandés par les fermiers, sur le froment.

Les dernières nouvelles de Nashville, font mention d'une hausse de deux pieds dans la rivière de Cumberland, pendant les trois derniers jours qui ont précédé le 7 de ce mois; une forte pluie qui était tombée le 6, font présumer une hausse de 4 à 5 pieds sur les bancs de Harpeth.

LE TEXAS.—LES MORMONS.

Partout où il y aura deux ou plusieurs hommes réunis, il y aura désordre, haine, guerre et meurtre. L'espèce humaine est ainsi faite et comme il est impossible de la refaire ou de changer les immuables décrets de la nature, nous ne pouvons nous consoler de cette affligeante réflexion, qu'en mettant en balance les effets bienfaisans des passions douces et les avantages que l'homme retire de l'état de société. Si la vérité, que nous avons mise en tête de cet article, se retrouve principalement dans toute sa force dans les pays qui jouissent depuis longtemps des bienfaits de la civilisation et où l'état de nature a disparu devant les progrès toujours croissans des lumières et de la philanthropie; à plus forte raison doit-elle trouver son application là où les mœurs rudes et grossières de l'état sauvage sont en contact avec celles de la société: dans des pays où l'homme de la nature, qui n'obéit qu'à son instinct, à son appétit et ne reçoit de lois et d'impulsion que de ses passions violentes et effrénées, lutte sans cesse contre l'homme civilisé et lui dispute le terrain pas à pas.

Telle est la situation de la nouvelle république du Texas; telle est même la nôtre dans certaines parties de l'Union. Le sol de l'Amérique envahi et conquis par l'émigration européenne est comme couvert, malgré les guerres d'extermination qui l'ont rougi dans les commencemens, d'une grande partie de la population indigène que tous les efforts des hommes blancs n'ont pas encore pu réussir à refouler au delà des limites des contrées nouvellement civilisées. Nous sommes encore de toutes parts entourés de ces tribus indiennes, aussi nombreuses que voraces, qui jadis possédaient cet hémisphère en toute propriété et qui ne peuvent se résigner à quitter la terre où gisent ensevelis les ossemens de leurs pères. Hors d'état de résister à la tactique européenne, ces vaillans guerriers reculent lentement et à contre-cœur. Ils subissent en le maudissant, le joug auquel ils ne peuvent se dérober; ils rongent leur frein en silence et saisissent toutes les occasions qui se présentent d'assouvir leur vengeance sur ceux qu'ils regardent comme leurs oppresseurs. A défaut de cette discipline, de cette tactique qui font surtout la force de l'homme blanc, ils s'aident de toutes les ressources d'une nature sauvage à laquelle ils sont endurcis et accoutumés, et qui paralyse les efforts et les moyens de leurs ennemis.

La ruse, le stratagème, la perfidie, tout leur est bon. Ces armes ne leur sont point inconnues et ils en font souvent un terrible usage. Constamment bien sûr infériorité en rase campagne, l'Indien se retranche dans ses marais impénétrables, dans les replis inextricables de ces antiques forêts qui l'ont vu naître. Endurci à la fatigue, au besoin, et aux effets énervans d'un climat de feu, il se cache alors que le blanc peut lui donner chasse, et ne reparaît que lorsque les rayons brulans du soleil et les ravages annuels des maladies viennent lui prêter leur irrésistible secours.

Témoin l'interminable guerre des Florides. Depuis cinq ans et plus, une faible bande d'Indiens tient en échec les forces des Etats-Unis et se rit des efforts impuissans que l'on fait pour l'expulser ou l'exterminer. Des milliers de braves ont péri des deux côtés, des millions de piastres ont été englouties dans les marais des Florides, et où en sommes nous? Au point, ou peu s'en faut, d'où nous étions partis. Il a fait preuve de quelque jugement, ce chef Indien qui, au moment de la rupture entre sa tribu et le gouvernement des Etats-Unis, n'a pas craint de prédire que ce serait une lutte de CINQ ans et plus! Les événemens et le temps, preuve irrécusable, ne se sont que trop chargés de vérifier sa prédiction.

Les nouvelles du Texas, que nous avons insérées dans notre feuille de lundi, seraient de nature à donner des craintes sérieuses sur l'avenir de cette république naissante; si l'on ne connaissait les immenses avantages que la civilisation aura toujours sur l'état sauvage et le courage indomptable de cette poignée de hardis aventuriers, d'audacieux spéculateurs qui se sont récemment conquis et organisé une patrie. Le Mexique, malgré le nouvel et puissant ennemi que dans sa folle témérité il vient de se susciter, ne peut pas se résoudre à perdre de vue les riches et belles provinces qu'il s'est laissé arracher. Son orgueil national souffre des échecs humilians que les braves Texiens lui ont fait éprouver coup sur coup et ne pouvant songer à reconquérir par la force ce qu'il a perdu, il emploie des bras étrangers, remue les passions haineuses du sauvage, lui met les armes à la main et le lance contre le Texas. Il est impossible de douter que le gouvernement mexicain ne soit la cause et le seule cause des agressions des nations indiennes limitrophes des provinces du Texas.

Quoiqu'il soit facile de prévoir quelle sera en dernière analyse, l'issue de ce conflit et qu'il ne soit guère permis de douter que la valeur disciplinée des Texiens ne triomphe aisément du courage aveugle et de l'inexpérience de ces hordes de sauvages, surtout tant que le Mexique sera occupé ailleurs, néanmoins, il n'est que trop à craindre que les attaques fréquentes et multipliées des Indiens ne portent des coups dangereux à cette jeune république et ne retardent encore les progrès nécessairement lents de son organisation intérieure.

Passons maintenant à nos propres affaires. Ici la question change de face et prend un aspect plus sérieux. On ne nous connaît guère encore ni la doctrine, ni le but, ni les principes, paraissent avoir déclaré une guerre ouverte et reste du genre humain... [illegible] nos frontières de l'Ouest, ce ne sont plus quelques misérables tribus sauvages qu'il s'agit de rejeter en dehors de la civilisation. Ce sont nos frères, nos concitoyens, des hommes civilisés comme nous, qui sont pris les armes et exercent sur nos personnes et nos propriétés, des ravages que ne désavouerait pas le sauvage le plus féroce.

Une poignée d'aventuriers, d'hommes, sans feu, sans lieu, sans aveu, s'est érigée en secte. Ces fanatiques, dont on ne connaît guère encore ni la doctrine, ni le but, ni les principes, paraissent avoir déclaré une guerre ouverte et reste du genre humain et déployant un étendard, sur lequel sont inscrits ces mots *pillage et carnage*, ils se ruent sur les habitations, pillent, brulent, dévastent et tuent. Déjà les comtés de Davies, de Ray et de Richmond sont à feu et à sang. Des compagnies qui se sont avancées contr'eux en nombre insuffisant ont été taillées en pièces. Le sang américain a coulé des deux côtés et cette infâme boucherie s'étend le long de notre frontière de l'Ouest.

Nous sommes loin de craindre que cette lutte entre le gouvernement et la population des Etats-Unis d'un côté et une bande de malfaiteurs, d'hommes hors la loi, de l'autre, puisse acquérir quelque importance ou avoir même quelque durée; mais nous devons gémir de cette effusion de sang américain, de cette dévastation de propriétés, et de tous les excès qu'entraîne une guerre civile qu'une guerre de brigands, qui, défiant toutes les lois, toutes les coutumes, tous les usages de la société qui les rejette, se sont mis dehors de la civilisation et insultent à tous les sentimens de la nature.

Nous n'avons encore que des données vagues et incertaines sur cette secte que l'on appelle les MORMONS. Cependant nous avons quelques raisons de croire que le St. Simonisme, en tout ou en partie, a traversé l'Atlantique et est venu s'implanter sur le sol de l'Union. Les MORMONS ne professent, dit-on, les principes, et comme le bon sens du peuple en a fait justice ici comme en France, les partisans de la grande communauté ont dû faire bande à part et se constituer en état d'hostilité avec le reste de la société.

Ces MORMONS sont, dit-on, au nombre de mille; mais les mesures énergiques prises par le gouverneur du Missouri, les auront bientôt dispersés ou les forceront à se soumettre de nouveau aux lois générales qui régissent la grande communauté des hommes.

REVUE POLITIQUE.

Ce n'est pas tout de recevoir des nouvelles, de les extraire à la hâte des journaux français ou anglais et de les offrir telles qu'elles en pâture à l'insatiable curiosité du public. Un tel travail se ressent toujours plus ou moins de la précipitation avec laquelle il est fait. Les nouvelles prennent place pêle-mêle dans les colonnes du journal; à peine a-t-on le temps de les lire, de les transcrire et de les livrer au compositeur. Pour les coordonner, pour leur donner une apparence de régularité et de connexion il faudrait le temps de la réflexion. Et où trouver ce temps? Les malles nous arrivent souvent à dix ou à onze heures du soir, quelquefois plus tard. Si l'Editeur, las d'attendre, va se coucher et renvoie la malle et ses nouvelles au lendemain, qu'en résulte-t-il? C'est qu'un confrère prend les devants, publie ces mêmes nouvelles, et sonne la trompette en guise de triomphe, parce qu'il a dérobé une marche à l'ennemi. Il faut donc, bon gré mal gré, faire un pot-pourri de toutes les nouvelles qui arrivent à la fois, sauf à revenir sur cette compilation et lui donner plus tard un peu plus d'ordre et de tenue. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Et d'abord, commençons par la France, "à tout seigneur, tout honneur." Si l'on attend d'un journal la vérité *de ce qui est*, on se trompe étrangement. Il peut tout au plus vous garantir la vérité des rapports qui lui parviennent. Il n'est que l'écho des nouvelles qui circulent; il les donne telles qu'il les reçoit et ne sait pas plus que le public ce qu'elles contiennent de vrai et de faux. Ainsi, depuis une quinzaine de jours, les arrivages de France se succèdent rapidement. Sept ou huit navires nous ont apporté des flots de passagers, des flammes de journaux. Passagers et journaux de toutes les couleurs, de toutes les tailles et surtout de toutes les nuances d'opinions. L'ardent républicain descendait côte à côte avec le Louis-Philippiste, le partisan de Henry V. donnait le bras au dévoué serviteur de la dynastie napoléonienne. Tous Français au fond et bons Français, sans nul doute, mais travaillant tous de cœur et de pensée, par des voies opposées et incompatibles au bouleversement de cette même France qu'ils portent dans leurs cœurs et dont ils sont fiers d'être les enfans. Aucun bouleversement de leurs pays, disons-nous, car aucun des quatre partis ne peut renverser l'autre, sans le secours des déchirements intérieurs. Jaloux de se procurer des nouvelles fraîches, et de se mettre au courant de la situation des affaires, le journaliste interroge les nouveaux débarqués. Le républicain assure que Louis Philippe est détesté, qu'il n'y a qu'une voix en France en faveur des institutions républicaines. Le partisan du règne actuel jure que Louis-Philippe est adoré; que la France jouit d'une tranquillité et d'une prospérité sans exemple; que le peuple ne croit pas plus en la république qu'au St. simonisme, et que Louis Napoléon est un écervelé. Les amis de ce dernier et ceux de Henry V. de leur côté prennent, chacun leur avis, et sont bien loin de renoncer à leurs espérances. Mais ce qu'il y a de plus étrange dans cette cacophonie de systèmes, d'institutions &c, c'est que c'est toujours la France qui veut ceci, qui ne veut pas cela. Chaque parti se croit ou du moins feint de croire qu'il représente le cœur du peuple français, de telle sorte qu'il serait permis de dire, si l'on prenait au mot toutes les prétentions des divers partis, que la *France* ne sait, ce qu'elle veut. Et réellement, nous croyons que le Français, être indéchiffrable, indescriptible, n'a jamais su et ne saura jamais au juste ce qu'il veut, ce que l'autre ne veut. Le Père Eternel (puisse-t-il nous pardonner ce blasphème) descendrait tous exprès pour gouverner la France et contenter les Français, qu'il n'y réussirait pas par les voies ordinaires. Ce qu'il faut aux volages habitans de l'ancienne Gaule, c'est un Napoléon; c'est un bras, une volonté de fer, c'est encore le fantasmagorie de la gloire militaire, l'éclat des triomphes, le clinquant d'une centaine de victoires, et la bataille d'une décoration. Mais qu'on ne s'y trompe pas; en disant que ce qu'il faut aux Français, c'est un Napoléon, nous prenons ce mot dans toute sa valeur, dans toute son étendue; c'est Napoléon lui-même qu'il leur faut, Napoléon dans toute sa force, dans toute sa puissance, avec tout le prestige à jamais attaché à son nom; ce n'est pas un de ses nombreux homonymes ou descendans, pâles images d'un illustre portrait, par elles-mêmes sans valeur, sans titre, comme sans espoir.

D'après les nouvelles les plus récentes, le prétendant Napoléonien qui a osé rêver le retour de cette dynastie dans sa personne, et s'est cru un moment sur le trône de la France, a quitté la Suisse et est probablement maintenant en Europe, comme ses quatre ou cinq autres confrères, dont la cause, comme la sienne est désormais désespéré. S'il faut en croire les journaux anti-ministériels, la France se serait oubliée jusqu'à commencer des préparatifs militaires qui eussent été dirigés contre ce plus ancienne alliée, dans le cas où Louis Napoléon eût continué d'y séjourner et d'y conspirer. Nous avons quelque peine à croire que telle ait été réellement l'intention du gouvernement français. La Suisse est de sa nature inattaquable, et il y aurait, sinon de la petitesse, du moins un certain oubli des convenances de la part d'un royaume comme la France, à tirer l'épée contre la Suisse. Dieu merci, les craintes, s'il y en a eu, sont aujourd'hui dissipées, et c'est une affaire finie. Vingt quatre heures ou vingt quatre jours d'un calme parfait en France feraient crier au miracle quel que soit le gouvernement. A peine a-t-on fini d'un côté, qu'il faut vite se retourner de l'autre.

Aujourd'hui ce sont les bonapartistes dont il faut déjouer les complots; demain c'est la république qui lève la tête et arbore son bonnet. Quelques jours après les bourboniens aussi veulent avoir leur tour et sèment des cocardes blanches. De temps à autre, quelque scélérat du cœur de plomb et le poignard à la main, se charge de l'intermède, se poste en embuscade et cherche froidement à assassiner un homme simplement paré que cet homme n'a pas le bonheur de lui plaire. Ainsi le pays est dans un émoi continuel et nous ne savons pas qu'avec tant d'éléments de désordre d'anarchie de méfiance, avec les embarras sans nombre dont on sème sans cesse la marche du gouvernement, et qui doivent nécessairement exercer une certaine influence sur les affaires et sur le commerce, toutes les branches d'industrie n'en soient pas moins dans l'état le plus prospère et le plus florissant. Il est même assez remarquable que l'industrie n'a jamais à aucune époque précédente, déployé autant de ressources, de vigueur et d'activité. Toutes les routes de France se couvrent de chemins de fer. Le gouvernement prête aux particuliers le secours de sa main puissante et protectrice. Les rues étroites, mesquines et circonscrites font partout place à des conceptions vastes et étendues, à des places gigantesques, à des entreprises d'une utilité générale et reconnue.

A la distance où nous sommes, il est difficile que nous nous fassions une idée juste du plus ou moins de faveur dont jouit le gouvernement de Louis Philippe, de la force, des ressources et des espérances des divers partis. Voyageurs et journaux, tout se contredisent, et se démentent les uns les autres. Chacun parle et pense suivant ses propres opinions et ses désirs.

Les conspirateurs de toute espèce devraient bien être dégoûtés de métier. A peine éclos, leurs projets sont découverts, leurs complots déjoués; les auteurs sont arrêtés et quelques dupes vont expier leur sottise sur l'échafaud ou dans les prisons. Rien cependant ne paraît devoir les corriger et la non réussite d'un attentat est le signal de la naissance d'un autre.

Le *Moniteur* annonce la découverte et la saisie de deux brochures incendiaires, le *Moniteur Républicain* et *l'homme libre* aux trousses desquelles la police était depuis longtemps et sur lesquelles elle a fini par mettre la main. Deux ou trois individus ont été arrêtés et voilà encore un procès; car selon tous les conspirateurs passés, présens et futurs, il est indigne de les arrêter dans leurs opérations. On veut qu'il soit permis d'attaquer le gouvernement mais on ne veut pas qu'il se défende et qu'il veille à sa propre sureté.

Nous soupçonnons qu'il y a dans toutes ces publications de brochures plus d'esprit de spéculation que de couleur de parti. Il est si aisé de mettre à contribution la crédulité toujours avide de ce pauvre peuple!

Tandis que d'un côté le ministère confisque des pamphlets, arrête des conspirateurs et fait jouer tous les ressorts de la police, de l'autre les fabricans de sucre de betteraves font des plaisanteries et offrent à l'un les princes une betterave voilée d'un crêpe en signe de deuil au sujet des droits sur les sucres coloniaux. Il n'y a pas beaucoup de fondement dans les plaintes à ces messieurs, il y a du moins de la douceur et il est permis d'espérer que les esprits ne s'aigriront pas.

Ainsi qu'un certain doge des temps passés Abd-el-Kader, si on lui demande ce qu'il a vu de plus curieux à Paris, peut répondre que c'est de s'y être vu lui même. Ce terrible africain est allé prendre en France quelques leçons de politesse et de civilisation. On lui fait, comme de raison, les honneurs de la place. Il s'est assis à la table du Roi et émerveillé de toutes les splendeurs qui l'assiégeaient de toutes parts, il s'est, dit-on, écrié dans son éloquence Bédouine, "les Français être toutes les grandeurs; celle de l'esprit, celle de la richesse, celle de la force. Il n'y a que la mort qui soit plus puissant qu'eux." Conclusion d'une vérité un peu triviale, même dans la bouche d'un Arabe.

En Espagne, les affaires sont toujours sur le même pieds. On se tue, on s'égorge; on pille, on brûle etc. tout pour la plus grande gloire d'un seul homme! Il serait bien temps pourtant au milieu du 19me siècle, que les peuples ouvrissent les yeux sur le principe absurde qui les rend solidaires des volontés et des prétentions des princes. Depuis tantôt huit ans les Espagnols se déchirent, se taillent en pièces, mettent à feu et à sang leur belle patrie pour soutenir ou combattre les droits qu'un maniaque prétend avoir à les gouverner; d'un homme qui, dans son seul et unique intérêt, organise et entretient la guerre civile dans son propre pays, et qui n'a ni assez de cœur ni assez de grandeur pour se sacrifier, lui et ses prétendus droits, au bonheur et au repos de toute une nation.

Et que font les autres gouvernemens de l'Europe? Ils restent spectateurs tranquilles et impassibles de ce drame révoltant, de cette boucherie infâme. Bien plus on peut en accuser quelques uns sans crainte de tromper, d'attiser le feu de la guerre civile et d'en soudoyer secrètement les chefs et les agents. Bien cependant ne se décide; les deux partis passent alternativement des succès aux revers et des revers aux succès. Tantôt c'est la Reine qui triomphe, tantôt c'est le prétendant qui remporte une victoire. Aux dernières nouvelles, le parti de la reine avait éprouvé un échec que les journaux de don Carlos, et notamment la sensible Quotidienne, se sont empressés de grossir et d'exagérer. Mais on est aujourd'hui habitué aux fanfaronnades de ce genre et le lendemain, depuis longtemps, se charge de démentir les événemens de la veille. Nous devons donc nous attendre à un virement de fortune en faveur de la Reine et à l'annonce prochaine de quelque grande victoire, qui comme toutes les précédentes ne changera rien à la situation des deux partis.

COMMERCIAL.

New-York, 5 Novembre.

VENTE D'ACTIONS.

90 actions Banque des Etats Unis 120 3/4
50 [illegible] 60 jours 120 1/2

N. YORK, 5 novembre—*Revue du Marché*—Coton Rien de bien important n'a été fait dans le marché depuis notre dernier rapport. Les arrivages ont été faibles, et l'approvisionnement est de très peu de chose; les prix sont en conséquence fermes. La demande a été bornée pour la consommation de l'intérieur, et il n'y a eu aucune disposition d'avoir avant l'arrivée du prochain paquebot à vapeur. Le coton de la Mobile se vend de 11 à 16 cents; Upland 11 à 13 3/4, nouvelle récolte; N. Orléans, 12 à 16 nouvelle récolte. Bien que nos quotations des ventes actuelles, ne servent pas de bases pour le marché, les détenteurs sont indécis, sur ce qu'ils doivent faire avant d'autres nouvelles d'Europe.

Farine—Le marché est ferme pour toutes les descriptions. Les importations sont considérables, et en outre 6000 barils de l'Ouest sont arrivés. L'approvisionnement est bon, mais la demande est pauvre pour cette description; celle du Sud est au meilleurs demande; Georgetown & Howard street se sont au prix de la démère, et $8 37 1/2 à 8 50, s'obtiennent maintenant; canal de marques communes à $8 50 c; Troy $9 00 etc.

Plomb—Les opérations qui ont eu lieu dans cet article ont été assez étendues; Missouri à 5 1/2, puis on parle 19,000 saumons ont été vendus à termes, une hausse à ce prix de 1/4 est maintenant demandée. L'approvisionnement dans le marché n'est pas considérable.

Mélasse—En conséquence du faible approvisionnement, aucun changement n'a eu lieu. La demande est bornée pour la consommation de l'intérieur. Porto Rico, vente à 39 à 41 cents, Cuba, prime 35 cents; Nuevitas prime à 40; peu de ventes ont été faites à ce prix.

Provisions—Bien peu d'affaires ont eu lieu dans la graisse, l'approvisionnement en main n'étant que de une qualité très inférieure; le bœuf et le porc éprouvent une bonne demande; le porc nouveau est calme, vu le faible approvisionnement. Nous quotons le jambon à 15 à 16; bœuf $ 50, et 11 50 pour le prime et le mess nouveau; vieux mess, 23 à 24; mais les prix courans du prime sont de 18 à 18 50.

Riz—Il ne nous est arrivé que de la nouvelle récolte, mais l'approvisionnement est si faible, que les prix entiers sont réalisés, le riz de la nouvelle récolte a presque entièrement disparu du marché, et les opérations sont en conséquence très faibles. Nous n'avons entendu parler que d'une vente de 300 tierçons, à $4 50 à 5. par 100 liv.

Sucre—A l'exception de sucre blanc de la Havane dont l'approvisionnement est considérable, toutes les autres descriptions sont rares. Les ventes, depuis notre dernier rapport, comprennent 500 sacs de Java, blanc, de qualité supérieure, à 9 cents—4 mois; 100 boucauts Porto Rico, à 8 3/4 à 9 1/4; 125 de Sainte Croix, 9 à 9 1/4; 500 do Havane brun, 7 à 7 3/4; 800 caisses do do 9 1/4 à 8 3/4, blanc do 11 1/2 à 12 3/4; 75 sacs Bengale blanc, à 10 1/4; presque le tout à terme.

LOUISVILLE, 5 nov—Depuis samedi matin, il y a eu quelques arrivages de whiskey de Cincinnati, et le prix de commun a tombé à 45 cents; le whiskey rectifié se maintient de 47 à 47 1/2. Nous n'avons à mentionner aucun autre changement dans le marché.

PRIX COURANT.

Jambon—A 12 1/4; cochon anglais, en wagons 8 1/2 à 9, en magasin, à 10c la livre. Ventes.
Toile d'emballage—19 à 20c la yarde.
Corde do—7 1/2 à 10, Missouri; 11 à 12.
Café—Havane, 13 1/2 à 14 1/2; Rio, 13 1/2 à 14; Java, à 18c; bon approvisionnement.
Cordages—Goudronné 11 à 12 1/2, blancs 13, Manille 7 1/2 à 8 pouces, 16 dans par livre.
Blanc de baleine—à 40 cents: chandelles moulées 00 à 14 en demande.
Farine—Superfine 6 à 00 le baril; fines 5 50.
Fonte—Barres 6 1/2 à 70 en saumons, 5 à 5 1/2 par livre. Blanc de plomb, 2 75 à 3 le barillet.
Graisse—10 à 14 cents.
Mélasse—45 à le gallon; rare.
Clous—Assortis, 10 à 6 c par liv.
Huile de baleine, 1 30 à 1 40; huile de lin, 1 45 le galon; huile de tanneurs 18 à 20 par baril.
Porc—Pouce. *Sucre*—N. Orléans à 11 cts, rare, Havane blanc 14 à 15 cts, brun, 9 à 8 1/2, en pains 12 à 18 cents.
Tabac—Prime 7 à 8 50, seconde qualité 5 à 7, commun 3 50 à 5, les cent livres; Virginie manufacturé, 15 à 40; Kentucky do 12 à 20 la liv.
Whiskey—En wagon, 00 à 45 c: en magasin 47 1/2 le gallon.

PITTSBURGH, 1 nov—*Whiskey*—Le faible approvisionnement qui se trouvait dans le marché a été promptement pris à 53 à 54c des prix encore plus élevés seront demandés la semaine prochaine, à moins qu'il ne s'opère une hausse dans la rivière.

Plomb en saumons, rare à 6 à 6 1/4. Aucunes ventes rapportées.

CINCINNATI, 2 nov—*Farine*—Provenant de bateaux, 6 à 6 12.
Whiskey—Provenant de bateaux, 38 cents, ordinaire. *Farine de maïs*—50 3/4 cts.

ST. LOUIS, 1er. novembre—Des bateaux arrivent presque tous les jours de la Nouvelle Orléans, ce qui donne aux wharfs une apparence d'activité et augmente l'approvisionnement de certains articles; mais le marché était tellement dépourvu, qu'il se passera quelque temps avant que la place soit approvisionnée; les pommes de terre sont à 87 1/2 et 1 piastre; le riz à 8 1/2 la livre; le plomb 4 1/4 à 4 1/2; le sel est rare; le sucre vaut 10 1/2 à 11 1/2, il en arrive que peu et il est rare; l'eau de vie de cognac est à 1 50 à 3 00; eau de vie 37 1/2, genièvre de Holande 1 50; de la N. Orléans 80; whiskey 80 à 87 1/2, très rare.

Le beurre est rare et vaut 14 1/2 à 16; il est arrivé beaucoup de café cette semaine et l'on peut considérer notre approvisionnement comme suffisant. Le Rio est de 13 à 14; celui de la Havane 14 à 15. La farine se vend toujours rare et a augmenté de prix; elle vaut 7 00; cette hausse provient des envois faits à la Nouvelle-Orléans et de la rareté de l'article. Il n'y a point de graisse fraiche sur le marché et elle vaut 11 à 12 1/2. Le *whiskey* 45 à 50; la toile pour ballots et le cordage, 17 1/2 à 18 1/2 [illegible].

LISTE MARATIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Nav. Saratoga, Mathaway, New York — Bein & Cohen
Goel. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, — Capitaine

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, ayant remorqué le navire français l'Union, les bricks Swan et David Kelby, ce dernier se rendant à Nassau, et la goélette mexicaine Ninfa: il est parti de la passe S O le 11 à 11 heures a. m. et annonce que le navire français Ville de Bordeaux est en dehors de la barre, entrant de même que le navire Ferdonnent qui part; n'en a en vue à aucune des passes.

Bateau de remorque Hudson, Hawes, de la passe S O, ayant mis en mer le navire Ferdonnent et la goélette Océana, ainsi que la goélette Kitty; il a remorqué en rade les navires Trenton et Arkansas. Deux navires sont en dehors, l'un est la Ville de Bordeaux, et l'autre est, dit-on, le Decahop, de Boston.

Navire Arkansas, Dennis, de New York, les 29 octobre.

Navire Trenton, Snow, de Boston, parti le 26 octobre.

Navire l'Union, Labit, Bordeaux en, 46 jours de traversée.

Brick Swan, Snell, Philadelphie, en 28 jours de traversée.

Brick Sea Bird, Maybery, en 18 jours de Newport, à L. H. Gale.

Brick Gov. Coddington, Cousins, en 18 jours de Newport, au capitaine.

Goel. Ninfa, Padron, de Campêche, à J Pratts.

Goelette Eliza Ann, Burnham, de St. Josephs, au capitaine.

Goel Gov Arnold, Swan, Providence, en 14 jours de traversée.

Steamer Southerner, Barrett, de Columbia, Ark.

Steamer Platte, Moore, des bouches de l'Ohio avec des produits.

Steamer Huntsville, Jourdan, du Bayou Sara.

MEMORANDA.

Expédié à Boston le 5 courant pour ce port, navire Francois Blake.

Expédié à Baltimore, le 6 courant, pour ce port, barque Tiberius, Sears.

Le steamer Kentucky est arrivé à St. Louis le 2 du courant.

J. H. VAUDECHAMP. Peintre de Portraits, rue de Chartres, No. 173, vis-à-vis la rue Jefferson. Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1838. 13 nov—3

MONSIEUR GUILBEAU, Professeur d'escrime, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a ouvert sa salle d'armes, rue de Chartres, No. 113, au bel où il donnera ses leçons de 5 à 9 heures du soir. Les personnes qui désireraient prendre des leçons dans le courant de la journée, le trouveront également disponible. 13 nov—1

MM. THOMAS & BERTHON ont l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ouvrent leur magasin le 13 du courant, rue Conti, entre Chartres et Royale. 13 nov—3

TOUS les créanciers et les débiteurs de la succession de feu sieur Joseph Davenport sont priés de s'adresser, pour réglement, à M. E. A. CANON, rue Condé, n. 157. 13 nov—6

PERDU.—Hier après-midi, un billet à ordre, daté du 14 juin 1838, payable à trois mois de date. On suppose qu'il a été perdu en allant de l'encoignure des rues Madison et Condé, à la Nouvelle Prison. Une récompense honnête sera donnée à celui qui rapportera ce billet à la buvette de l'Hôtel de Washington, encoignure Madison et Condé. 13 nov—1

100 Caisses conserves alimentaires de Colin, reçues par le navire Zampa, de Nantes, savoir: 10 caisses, contenant des patés de foie d'oie de Strasbourg, andouillettes truffées, cervelas, truffes, purée, 20 caisses, contenant des sardines en boîte et demi boîte, 50 caisses de douze bouteilles chaque, contenant des prunes reine Claude, groseilles, mûres, framboises, cerises, abricots etc. 20 caisses de fraises dans leur jus. 100 fromages Hollande pâte grasse, à vendre par S. LATAPIE, 12 nov—6 70, Vieille Levée.

SANGSUES.—Plusieurs milliers de belles sangsues de Malaga à 12 1/2 cents la pièce. De plus, entre milliers de sangsues supérieures de Hongrie, à vendre à 25 cents la pièce, au Dépôt rue du Quartier, No. [illegible] entre Condé et Levée. 3 juillet [illegible]

AVIS AUX POMPIERS.—Les différentes Compagnies de Pompiers, qui n'ont pas encore envoyé au shérif, une liste authentique de leurs membres, sont requis de la faire immédiatement. 9 nov—6

Orry-Hornu, Encoignure des rues Commune et du Camp

MM. ET Mme. G. Shall, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, sera ouverte mercredi, 14 du courant, pour recevoir de bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et la meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est généralement invité. 13 nov—1m

A LOUER.—Un office dans la rue Gravier encoignure de Bank Place, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. 13 nov

SUCRE.—50 boucauts sucre de 1re qualité, en magasin et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, No. 56, Vieille Levée. 13 nov

PAPIER.—500 rames papier à enveloppe en débarquement et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée. 13 nov

FROMAGE.—14 barils fromage Goshen, 100 caisses do. do. en débarquement et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée. 13 nov

ACTIONS de la Banque du Commerce, de la Bourse, du Gaz, à vendre par PATTON & PICKRELL, 9, rue du Camp. 13 nov

BILLETS des Banques du Mississipi et de l'Alabama, en demande par PATTON & PICKRELL, 9, rue du Camp. 13 nov

AMANDES & VANILLE—Amandes douces sans coques et fraîches et quelques livres de Vanille, à vendre par P. CUSACHS, No. 5, rue St. Pierre, en face la place d'armes. 12 nov—6

PEINTURES—Huile de Lin et Térébenthine, à vendre par P. CUSACHS, No. 5, rue St. Pierre, en face de la place d'armes. 13 nov—6

HUILE DE BALEINE—81 barriques huile épurée, pour l'été, en débarquement du brick Governor Coddington, et à vendre par LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 13 nov

HUILE, CHANDELLES, RERSEYS, &c.—85 barils huile de tanneur, 20 barriques huile pressée en hiver, 10 barriques huile pressée en été, 70 balles kerseys, actuellement en débarquement du brick Sea-Bird, et à vendre par LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 13 nov

DOUBLONS espagnols, à vendre par PATTON & PICKRELL, 9, rue du Camp. 13 nov

CHAUX—1500 barils Chaux de Thomastown, chargement des bricks Caucasian et Catherine, de Thomastown, à vendre par GEORGE BEDFORD, 29, rue Bienville. 13 nov

LETTRES DE CHANGE sur Baltimore, à 60 jours, et lettres de change sur Paris, à 60 jours, à vendre par J. ROBERT & CO, 47, rue Bienville. 13 nov

CARROSSES NOUVEAUX.—Les soussignés ont reçu, par des arrivages récents de New-York, une variété de barrouches légères, de petites, calèches de Stanhopes, sulkies, etc., à vendre à bon marché à des conditions avantageuses, par H. BEACH & Co, rue Royale. 13 nov

BLANC DE CERUSE.—300 barillets blanc de céruse du No. 1, de Lewis de Philadelphie, en débarquement du brick Swan, et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Tchoupitoulas et Commune. 13 nov

ETOUPE.—10 balles étoupe, en débarquement du brick Governor Coddington, et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 13 nov

VERRES DE PHARMACIENS—84 balles de verres patentées, phioles à médicamens, phioles assorties, essence de menthe, bouteilles, &c, en débarquement du brick Swan, de Philadelphie, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Tchoupitoulas et Commune. 13 nov

COFFRE-FORTS—Deux, coffre-forts de bonne grandeur, à vendre à bon marché pour clôre une consignation. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 13 nov

CHECKS DE BANQUE et Traites à vendre: $3500 en checks de banques sur New York, à vue, 2660 en Traites sur Louisville, à 10 jours de vue, 1800 en traites sur la Mobile, à vue, 1000 en post-notes sur la Banque des Citoyens, 3760 en billets de l'Indiana, de l'Illinois et du Kentucky, à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins. 13 nov

AUX COURTIERS DE COTON—Les soussignés ont reçu du papier brun pour envelopper les échantillons de coton, mesurant 36 à 40 pouces, reçus et à vendre par FROST & Co., No. 8, rue de la Douane.

BOTTES épaisses, chevillées, pour hommes, reçues par le navire Dalmatia et à vendre par FROST & Co., No. 8, rue de la Douane. 13 nov

CHAPEAUX D'OURS NOIRS pour l'usage des habitations, reçus et à vendre par FROST & Co., No. 8, rue de la Douane. 13 nov

ALE EN BOUTEILLES—Quelques caisses de qualité supérieure, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 13 nov

VIN ROUGE—1400 caisses vin rouge de différentes qualités, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par R. GRONING & Co. 13 nov

PORC M. O.—30 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 nov

PORC MESS MOUX—40 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 nov

PORC Mess—30 barils pour toute, étampés, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 nov

FARINE FRAICHE SUPERFINE—300 barils à vendre JOSEPH LANDIS & Co. 13 nov

MAQUEREAUX Nos 2 et 3, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 nov

RAISINS—250 caisses Raisins en débarquement, et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

MAQUEREAUX—75 barils maquereaux, en débarquement du brick Sea-Bird, et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 13 nov

BLANC DE BALEINE—103 caisses de la marque de Spooner, en débarquement du brick Sea-Bird, et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 13 nov

HUILE DE BALEINE ET BLANC DE BALEINE—40 caisses Huile et 20 caisses blanc de baleine, de la marque de New Bedford et de S. Bell, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 13 nov

CASIMIR NOIR ET DE COULEURS ASSORTIS, DRAPS NOIR DE SEDAN—Les soussignés offrent à vendre à des prix modérés, trois balles casimirs et draps de Sedan, reçues par le navire Ville de Paris. LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St-Louis. 13 nov

AVIS AUX OUVRIERS TAILLEURS—Dix ouvriers de première classe, trouveront de l'emploi en s'adressant rue de Chartres, No. 99. 13 nov—3 REINECKE, DELERY & Co.

COTONNADE—5 caisses cotonnade, impression créole, reçues par le navire Huntsville, à vendre par REINECKE, DELERY & Co. 99, rue de Chartres. 13 nov

EN débarquement et à vendre, en débarquement du navire Rubicon du Havre: 158 paires bottes du premier choix, 10 caisses porcelaine blanche, 6 do parfumeries fines, 50 do curaçao, 50 do do 1/2 bouteilles, 50 do marasquin, 50 do do 1/2 bouteilles, 50 do Danzick, 25 do figures porcelaine (liqueurs assorties), 25 do flacons porcelaine do, 20 do confitures assorties, 20 do prunes de mirabelles à l'eau-de-vie. LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St.-Louis. 13 nov

EN débarquement du navire Mohawk, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 300 barriques vin fins; 1500 caisses do do et ordinaire; 100 paniers bouteilles à cachet; 300 caisses pruneaux; 50 barillets vin blanc de 1re. qualité; 50 do vinaigre blanc; 20 caisses fromage de Gruyère 1re qualité; 100 caisses cerises à l'eau-de-vie; 100 caisses fruits à l'eau-de-vie. LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St-Louis. 13 nov

CARTE NOUVELLE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS en format portatif.—Avis aux étrangers et habitans de cette ville—Les soussignés viennent de publier et offrent à vendre une Carte nouvelle de cette ville et de ses faubourgs en format de livret de poche, étant un guide parfait pour les étrangers, montrant la situation des pompes et tuyaux des aqueducs et diverses autres directions utiles. S. JOHNS & Co. Encoignure des rues St. Charles et de la Commune. 13 nov

AVIS—M. COLOMB, Dentiste, étant de retour à la N. Orléans, prévient ses amis, ainsi que les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance, qu'il a pris un logement très convenable, No. 136, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. M. Colomb se rendra chez les personnes pour lesquelles ses services seraient requis. 12 nov—10

LE AVIS.—Le navire ST. LOUIS, capitaine Watson, venant de Philadelphie, est maintenant en déchargement, à la quatrième rangée après le Rail Road. Les consignataires sont informés d'avoir à faire prendre leurs marchandises. N. F. COMLY & Co, No. 27, rue du Camp. 13 nov—a

AVIS SUR LES TERRES PUBLIQUES.—Bureau Tardier.—District Sud-Est de la Louisiane.—Le public est informé qu'en vertu d'une proclamation du Président des Etats-Unis, sous la date du 19 juillet 1838, il sera, par les officiers du Bureau Tardier à la Nouvelle-Orléans, et à la Bourse des Marchands dans la dite ville, rue Royale entre Douane et Canal, procédé à deux ventes à l'encan de terres publiques, situées dans l'étendue de ce district.

Chaque vente durera deux semaines (à moins que les terres y comprises ne soient vendues dans un moindre espace de temps). La première vente commencera le lundi 3 de Décembre 1838, et la seconde, le lundi, 17 de Décembre 1838. Les heures de vente seront depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Il est digne de remarque, que parmi les terres ainsi offertes, des sections immenses se trouvent situées immédiatement sur les bayous Lafourche, Terrebonne, Caillou, le fleuve Mississipi, de même que sur les affluents de ces grands cours d'eau, offrant sous les rapports grands avantages d'une communication facile avec les ports avoisinants.

E. Z. CANONGE, Régistre. 13-nov—1m — E. M. CARTER, Receveur.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Lundi, 3 décembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication de la ferme des deux halles de la première municipalité, pour une année, à compter du premier janvier 1839.

Le 12 novembre 1838.

13 nov — C. GENOIS, Maire.

UNE récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera chez Mme Melville, une caisse contenant des chapeaux de paille d'Italie, qui lui a été enlevée devant sa porte, samedi, 10 au soir. Les Nos. des chapeaux sont, 2, 3, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

De plus, 12 chapeaux ronds en paille pour enfants et 8 grosses de laiton. Les personnes chez lesquelles ces chapeaux seraient présentés, sont priées d'en donner connaissance. Rue Royale, No. 167. 13 nov—1m

VINS, LIQUEURS, &c.—En débarquement du brick Julia, de Brême, et en magasin d'arrivages récens:

Vins du Rhin.—Les vins célèbres de Coquils, Nierstein, Marcobrunner, Grafenberger, Rudesheimer, Hochheimer, Tollanberger, Steinberger, Lait de Notre Dame, Liebfraumilch, Stein, Vin du Rhin mousseux et vieux du Rhin.

Champagne.—Blanc mousseux et rosé.

Bourgogne.—Mousseux et St.-Peray mousseux, Romanée, Chambertin, Clos de Vougeot, Nuits.

Vins de Bordeaux.—Château-Lafitte et Château-Margaux, Larose, Léoville, St-Julien et St-Emilion fin, Margaux de Palmer en caisses de 3 douzaines, St-Estèphe et St-Julien, bon vin de table.

Vins Blancs.—Haut-Sauterne, Sauterne, Barsac et Graves.

Madère.—Vieux et pur importation directe, en caisses et en quarts de pipes.

Vin de Dessert.—Véritable Lunel et Frontignan.

Eau-de-Vie de Cognac.—Vieille en barils de 30 gallons.

Liqueurs.—De la Martinique véritables, véritable Marasquin de Zara, de Bordeaux assortis, Marc Brisard, Anisette rose et blanche en caisses, vieux Ratafia de Grenoble, Kirshwasser, Absynthe.

Fruits à l'Eau-de-Vie de Bordeaux.

Vinaigre de Vin Blanc de Bordeaux.

S. JOHNS & Co. 13 nov—1m Coin St-Charles et Commune.

AVIS.—Reçus par les navires Ville de Paris et Rubicon, et à vendre par les soussignés, rue de Chartres, n. 99, près de l'encoignure de la rue Conti, Manteaux de drap pour hommes, Chapeaux de soie noirs, Pardessus en drap ouatés, Do en castorine, Redingotes de drap noir et en couleur, Habits do do, Gilets de dessous de tout genre, Cravates satin noir et en couleur, Cols de soie et de velours, Chemises de toile blanche, coton-blanc, des Indes et jaconas, Manchettes garnies de dentelles, Pantalons casimir noir et en couleur, Bretelles en gomme élastique, Devans de chemises en toile, Chaussons de soie, de mérinos et de coton, Chemises de tricot en coton et en mérinos, Caleçons do do do, Do à ceinture, Bottes et escarpins très fins en peau vernie, en maroquin et en peau de veau, Gants de peau noirs, blancs et en couleur, Do de mérinos noirs et en couleur, Parapluies de soie de 30 à 34 pouces français, Cannes à épées et badines, Brosses à habit, à tête et à ongles, Divers articles militaires, &c, &c, &c. Le tout dans le dernier goût et confectionné sous les ordres de leur sieur F. L. Reinecke, qui se trouve actuellement à Paris.

Ils ont aussi reçu par le même navire un grand assortiment d'étoffes de drap et de casimir du dernier goût, qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier genre de Paris, et dans le plus bref délai.

13 nov — REINECKE, DELERI & Co.

ACADEMIE DE DANSE.—*Nouvelle Méthode*.—*Jean DEVOTI*, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'à dater du novembre courant, il ouvrira son cours de danse dans cette ville.

Il enseignera la danse, tous les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu les lundi et vendredi de chaque semaine de trois heures après midi à 6 heures pour les demoiselles; et de 7 à 9 heures pour les messieurs, au prix de $2 par mois, payable d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parents, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser provisoirement au bureau de la pharmacie [illegible], Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville. 13 nov

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM. Lamare & Brabinson.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes; il n'a été fait, ou obtenu d'une foule de personnes bien connues, qui se rejoindront chaque jour d'avoir rencontré un aussi puissant remède, à un prix plus précieux qu'un remède dont une seule dose parfois se soulageant immédiat, chez l'homme le plus anciennement atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatismes, il le met à même de vaquer à ses affaires, en continuant le traitement dans un cas ancien. Il attaque ne se soit transformé quelle chez tous, et avec beaucoup moins d'inconvénients que pris les pas quand on prend lorsque le Sirop antigoutteux en cas récent ou pas trop ancien, le traitement dure complète.

13 nov — A. A. PEYCHAUD, No. 123, rue Royale.

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ETAT.—Classe No. 50. 49, 70, 17, 25, 1, 22, 34, 73, 42, 13, 54, 6, Sont les numéros sortis dans le tirage de Samedi.

Le billet portant les Nos. 17, 49, 70, gagnant le gros lot de $6000, a été vendu au bureau des Directeurs, le propriétaire est invité à venir recevoir le paiement.

TIRAGE AUJOURD'HUI. UN GROS LOT DE 7000 PIASTRES. 75 BILLETS, SEULEMENT $2 .50 GRANDE LOTERIE D'ETAT, Classe No. 51. *Autorisée par la Législature de l'Etat.* Devant être tirée Mardi 13 novembre 1838, à 5 heures P. M., au Merchants' Exchange.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballottés—12 portant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$7,000	$7,000
1	2,000	2000
1	1,000	1000
1	1,000	1000
1	500	500
4	300	1200
8	140	1120
10	120	1200
16	100	1600
182	70	12740
63	15	945
63	10	630
126	8	1008
3906	4	15624
23436	2	46872

27814 Lots s'élevant à $94530

Billets entiers, $2—Moitiés 1—Quarts 50.

Paquets de 25 billets pour $50, garantis devoir tirer au moins $24.

Paquets de 25 demi billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $12.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $12 50, garantis devoir tirer au moins $6.—Pour paquets et pour billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16 — 12 nov—9

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Justine Cousin, décédée veuve de Bernard Couvent—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry Fletcher, h. e. l. exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour

13 nov — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

Modes et Nouveautés.

MISE EN VENTE AUJOURD'HUI chez H. Guillerdet, (encoignure Royale et Orléans) les articles suivans: Manteaux pour dames et pour enfans; châles de tout genre; châles-pèlerines en satin et en velours; habits d'enfans; dentelles noires et blanches; crêpes de chine et colliers; cravates les plus nouvelles; batiste de batiste, jaconat et mousseline; mouchoirs brodés; tabliers, robes et peignoirs très riches; robes de bal; assortiment varié de bijouterie; caves à odeur; et tabatières d'écaille; broderie; peignes de buffle et d'écaille; bronzes variés; veilleuses; pièces de théâtre; lithographies; vannerie de toute espèce; cartons à dessin et de bureau; marbres d'Italie pour cheminées; tables; éponges fines, etc.; robes de chambre et pantoufles en maroquin pour hommes.

En attendant, un assortiment beaucoup plus considérable par les prochains arrivages, et qui sera annoncé aussitôt après débarquement. 13 nov—3

MADAME JONC, rue Royale, No. 178, entre Toulouse et St. Pierre, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle fera l'ouverture de ses MODES, nouvellement arrivées de Paris, le mardi 13 courant; elles consistent en Chapeaux, Capotes, et en général tout ce qui concerne les Modes et Nouveautés; un grand assortiment de Fleurs, Plumes, Panaches, jolies Mantilles pour soirée garnies de blondes, robes d'enfans pour bal. Mme. Jonc continue toujours sa fabrique de Corsets français, ci-devant rue Condé No. 83. 12 nov—2

MME. Ve. Barjac prévient les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera, mardi 13 courant, l'ouverture d'un grand assortiment de Marchandises de Modes. 10 nov—2

COUR DE PAROISSE.—No. 11196.—Mme. Louise Delord Sarpy, épouse de D. F. Burthe vs. Hagan et alias et Joseph B. Marks—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N.-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville—Lundi, le dix-sept Décembre prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre, No. quarante-trois, situé dans l'îlet compris entre les rues des Magasins, Delord, Camp et Duplantier, lequel a été divisé en deux ilets par l'ouverture de la rue Duplantier, lequel a été divisé en deux pour l'ouverture de la rue Peyfairé, d'après un plan déposé en l'étude de D. L. Mackay, not. pub., ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois cent trente quatre piastres cinquante cents, avec l'intérêt à six pour cent du dix Mai 1836, et les frais d'instance: *Comptant*. La balance en huit paiemens égaux, payables à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans du dix Mai 1836, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à six pour cent par an et hypothèque spéciale.

13 nov — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT—No. 16761—Joshua James Hall contre Richard Terrell—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le dix-sept décembre prochain, à une heure de relevée,

Trois lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, désignés par les numéros un, deux et quatre, sur un plan fait par Charles F. Zimpel déposé vetlé, daté du quatorze janvier 1834.

Le numéro un, est situé à l'encoignure des rues Julia et Philippa, et mesure trente un pieds, huit pouces six lignes face à la première, sur cent pieds de profondeur et face à la dernière; lot numéro deux, contigu un trente un mesure trente et un pieds huit pouces face à la rue Julia sur cent pieds de profondeur; lot numéro quatre, contigu à la ligne de fond des numéros un et deux mesure vingt sept pieds cinq pouces et six lignes face à la rue Philippa, sur quatre vingt quinze pieds dix lignes de profondeur entre lignes parallèles comme susénoncé, ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

13 nov — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—No. 11197—Mme Louise Delord Sarpy, épouse de D. F. Burthe contre Hagan et alias et Benjamin Florance—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres & Royale, en cette ville, lundi le dix sept décembre prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre no. trente trois, situé dans l'îlet compris entre les rues des Magasins, Delord, Camp et Duplantier, lequel a été divisé en deux ilets par l'ouverture de la rue Peyfairé, d'après un plan déposé en l'office de D. L. Mackay, not. pub., ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois cent trente quatre piastres cinquante cents avec l'intérêt à six pour cent par an du dix mai 1836, et les frais d'instance comptant; la balance en huit paiemens égaux payables à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans du dix mai 1836, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à six pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

13 nov — C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE.—No. 11196.—Madame Louise Delord Sarpy épouse de D. F. Burthe vs. Hagan & alias & Benjamin Florance—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi le dix-sept décembre prochain, à une heure de relevée,

Un lot de Terre No. trente-deux, situé dans l'îlet compris entre les rues des Magasins, Delord, Camp et Duplantier, lequel a été divisé en deux ilets par l'ouverture de la rue Peyfairé, d'après un plan déposé en l'office de D. L. Mackay, notaire public, ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois cent trente-quatre piastres cinquante cents, avec l'intérêt à six pour cent du dix mai 1836, et les frais d'instance comptant. La balance en huit paiemens égaux, payables à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans du dix mai 1836, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à six pour cent par an et hypothèque spéciale.

13 nov — CH. F. HOZEY, shérif.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Agénor Boquet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. C. C. Claiborne et John R. Grymes, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte et aux dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions. Par ordre de la Cour,

13 nov — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

SUCCESSION DOLLIOLE.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE mardi, quinze décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage parmi les héritiers de Charlotte Dolliole, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues des Grands Hommes et de Bagatelle, mesurant environ trente pieds de face à la dite rue Bagatelle, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et divisés par paiemens à la convenance des héritiers.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur et des acquéreurs, par devant le sieur Carlile Pollock, notaire public. 13 nov

SUCCESSION DOLLIOLE—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 15 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du douze novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royal, à l'effet d'opérer un partage, les esclaves biens fonds ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Geneviève Dolliole f. c. l.—Savoir:

ESCLAVES.

1o. La négresse africaine nommée ROSE, âgée de 50 ans.

Une négresse nommée SILVIE, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans, savoir: MAGDELAINE, de huit ans, et l'autre une enfant femelle, d'environ 5 mois, toutes les deux créoles.

BIENS-FONDS.

1o. UN TERRAIN situé au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, des Remparts, St-Claude et des Ursulines ayant mesure française, vingt-quatre pieds de face à la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété présentement ou ci-devant appartenant à Jn. Le. Dolliole, et de l'autre côté par la propriété présentement ou ci-devant appartenant à Achille Rivarde, ensemble la maison principale, bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

2o. UN TERRAIN situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Bourgogne, Dauphine et des Ursulines, ayant mesure française, trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison principale, bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de Jn. Le. Dolliole.

3o. UN TERRAIN situé en cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit, ayant mesure française, trente cinq pieds de face à la rue St-Philippe sur soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec la maison principale, bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de Jn. Le. Dolliole et de l'autre côté par une propriété appartenant au sieur.

CONDITIONS—Un quart comptant, et le reste à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et divisés par coupons à la convenance des héritiers; lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant C. Pollock, notaire public. 13 novembre

POUR VICKSBURG, RODNEY, *Grand-Gulf, Natchez*, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bien connu SOUTHERNER, capitaine Barrett, partira comme il est dit ci-dessus, Vendredi prochain, 16 courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHEES, 35, rue du Camp. 13 nov

A VENDRE—Le bateau à vapeur Cumberland, tel qu'il se trouve de l'autre côté du fleuve; il est en bon état pour faire toute espèce de voyage, ayant subi l'inspection requise par la dernière loi du Congrès de 1838, relative aux bateaux à vapeur. Son inventaire, qui est plein, peut être examiné en s'adressant au capt. Pauling, à bord. Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable avant le 1er. décembre, il sera mis à l'enchère publique, afin de clore une société.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine Pauling, à bord, ou à CHARLES P. JOUNSON, No. 76, Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse. 10 nov—6

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Rail Road tous les jeudis et samedis, à 10 h l'arrivée des chars du matin, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mercredis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la *Giraffe* s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit prévenu à temps. 7 nov—1m

POUR PORTSMOUTH—Le navire, classé A 1, CONSTELLATION, capitaine Houdlette, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut prendre l'équivalent de 100 balles de coton; pour fret des quelles, en passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 29, rue Bienville. 13 nov

POUR PHILADELPHIE—Ligne Hand.—Devant partir mercredi, 14 du courant—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le jour susdit. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 13 nov

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand.—Le brick paquebot régulier SWAN, capitaine Snell, partira sous peu, de manière à arriver avant l'interruption de la navigation par les glaces. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, presqu'en face du Marché aux Légumes, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 13 nov

POUR BOSTON—Le navire fin voilier classé A 1, LAGODA, capitaine Freeman, ayant une partie de son chargement engagée, est en charge au bout de la rue Suzette. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. STILLWELL & Co, 53, rue de la Commune, ou à GEORGE BEDFORD, 29, rue Bienville. 13 nov

POUR PHILADELPHIE.—Devant partir samedi prochain—La goélette neuve, chevillée en cuivre, GLOBE, capt. Cuthell, ayant les deux tiers de son chargement engagés, et étant à bord, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour l'équivalent de 50 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. H. ASBRIDGE, 13 nov 25, rue de la Commune.

LEGION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1838—Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les commandants des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion, D. AUGUSTIN, 17 oct Aide de Camp.

TARIF DES DROITS DES ETATS-UNIS,

En français.

DEPUIS quelques mois les soussignés ont été employés à composer, et seront bientôt prêts à livrer à l'impression, un *Tarif complet des Droits de Douane dans les Etats-Unis*, en français, lequel donnera, tous les renseignemens nécessaires aux négocians, importeurs et autres, sur le taux des droits sur les marchandises, suit les réductions faites par les droits jusqu'en 1842, et le taux des droits subséquents sur les débentures, primes, restrictions d'exportation, hors crédits, escomptes, valeur des monnaies étrangères conformément aux lois, sur les tares, &c. &c., accompagné de notes explicatives.

Cet ouvrage sera extrait avec le plus grand soin et d'après les lois de Congrès et les décisions de la Trésorerie, y inclus les dernières règlemens importants sur les douanes, modes, jaugeage, &c.

La publication de ce Tarif est nécessairement retardée, parce que les soussignés attendent du département de la Trésorerie des renseignements supplémentaires sur les dernières décisions, et sur d'autres points importants dont ils désirent augmenter leur ouvrage.

Ils préviennent ce moyen pour donner connaissance au public de l'ouvrage qu'ils espèrent pouvoir fournir incessamment.

F. M. OZANNE, calculateur de la Douane.

L. DE LETRA, député-contrôleur de la Douane.

C'est avec plaisir que les soussignés déclarent que l'ouvrage ci-dessus a été à l'exécution du Tarif que les officiers ci-nommés se proposent de publier, comme donnant tous les renseignemens relatifs aux droits de Douane, ces Messieurs étant calculateurs des droits à la Douane.

J. W. BREEDLOVE, Collecteur de la Douane.

H. D. PEIRE, 10 nov—6 Contrôleur de la Douane.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

Dirigé par Madame Regnier Boquet, A. J. A. Boquet, sa fille, Etabli à la Nouvelle-Orléans, *Rue St. Pierre* No. 186, *entre les rues Remparts et Bourgogne*.

MESDAMES BOQUET, s'étant dévouées depuis longtemps à l'éducation de la jeunesse, ont l'honneur de prévenir les parents, qu'à dater du 15 novembre 1838, un pensionnat et un externat pour la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, l'histoire universelle, et celle particulière de chaque peuple; la mythologie, l'arithmétique, la géographie et tout ce qui s'y rattache, le dessin, le piano, la harpe, le chant et la danse.

La langue anglaise que ces dames parlent avec la même facilité que leur langue naturelle, obtiendra toute l'attention qu'une importance exige dans cette ville. Toutes les classes seront faites simultanément en anglais et en français, et un cours de littérature sera suivi dans ces deux langues.

Madame Regnier Boquet, par son existence antérieure et le crédit chez de ses amis et connaissances, pourra fournir la meilleure des pensionnaires et leur conduite le ton de la société, lorsqu'elles auront acquis l'instruction des hautes branches de l'éducation.

RÉFÉRENCES.

Hon. J. F. Canonge, A. Durel, notaire
Charles Maurian, Albert Hoa,
Guillaume Poival, J. B. Hyde,
Stephen Mazureau avo. gé., J. E. Jolly,
Darteux Martin, George Pollock,
Edmond Forstall, Adolphe Burger,
Thomas Urquhart, J. Oliver
L. Breton 12 nov—6

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la Municipalité No 1, avis est donné que la garde-de-ville devant être réorganisée pour le premier décembre prochain, ledit conseil, dans sa séance du 12 courant, recevra les différentes applications faites pour les places de capitaine, lieutenants et autres de ladite garde. Les personnes qui voudront en recevoir, qu'elles aient en soin de ne pas admettre les personnes qui dans l'anglais ou le français et s'il n'a résidé au moins depuis un an dans cette ville.

12 nov — C. GENOIS, maire.

AVIS.—Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans le Passage de la Bourse, 3 ou 4 portes près la rue St-Louis, où il tiendra toujours un assortiment de Bottes françaises, brodequins et escarpins; et il se charge par commande de confectionner toute espèce de chaussures pour hommes, aux derniers goûts et à des prix modérés.

Il ose espérer par les soins et l'exactitude qu'il y mettra, d'attirer la confiance du public.

10 nov—3 — J. CASTAING

PORTEFEUILLE PERDU—Le soussigné ayant perdu son portefeuille dans la journée du sept courant, contenant un billet à ordre dont le paiement a été arrêté, une petite clef et quelques papiers qui ne peuvent être utiles qu'au propriétaire, le soussigné donnera une récompense honnête à celui qui remettra ledit portefeuille à son domicile, faubourg Tremé, rue des Marais, entre St Anne et Dumaine.

10 nov—3 — S. FLEITAS.

BUREAU DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE.-ORLEANS ET DE NASHVILLE.—7 novembre 1838.—Avis aux Fournisseurs de Bois.—Des propositions cachetées seront reçues au bureau jusqu'au 20 de ce mois, pour la fourniture des bois ci-après désignés:

1000 piquets de pin jaune ou de cypre, de 20 pieds de long et pas moins de 8 pouces de diamètre dans le petit bout; 30,000 pieds de bois, équarris des deux côtés, ayant une surface plate de 10 pouces, et une épaisseur de 6 pouces; 10,000 pieds de traverse de neuf pieds de long, six pouces carré, excepté de cap. Le tout devant être délivré à tel point sur les bords du lac, que l'on désignera.

D. HOARD, 8 nov—10 Ing. en chef, et surint. gén.

A VENDRE pour cause de départ un Magasin de Marchandises sèches très bien situé sur la Levée. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 oct—15

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUNY ET CRUZAT

IL sera vendu, jeudi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis,

QUATRE TERRAINS de valeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Hunter, en face de la pointe à coton d'Orléans.

En bâtissant sur ces terrains, on serait assuré de retirer un grand revenu, les loyers étant très recherchés dans ce quartier, malgré le grand nombre d'édifices qui se construisent dans le voisinage; les rues et les banquettes sont déjà pavées.

Les personnes qui désireraient bâtir ne sauraient trouver une meilleure occasion d'employer leurs fonds.

Le plan est déposé à la Bourse de Cité. Les conditions seront libérales. 13 nov—7

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Raisins frais, raisins secs, et Vin à l'encan.

AUJOURD'HUI, Mardi, 13 du courant, il sera vendu à 3 heures et demie, entre les deux marchés, en débarquement du brick Hamilton, venant directement de Malaga, le-suivant chargement, savoir:

1000 caisses M. R. raisin sec, de Loring,
200 barils raisin frais, de Muscat,
100 quarts de barriques vin de Malaga,
100 barillets indienne do do.
Le tout de la marque de Loring.
Conditions à la vente. 13 nov—1

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 13 du courant, à 4 heures précises de l'après-midi, sur la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville et en débarquement,

2000 caisses Vin de Bordeaux rouge,
250 barriques do. do.
Conditions à la vente. 13 nov—1

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau No. 12, rue St-Louis.

IL sera vendu sans aucune réserve, par commandement d'expertise, le jeudi 15 novembre 1838, à midi précis à la Bourse de Cité, rue St-Louis,

Un îlet situé à Mandeville, paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, borné par les rues Idalie, Livingston, Ride et Kleber, désigné par le No. 11 sur un plan dressé par Depouilly, arpenteur, en date du 30 novembre 1836 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel not public. Le dit îlet mesurant en pied français 420 pieds de face à la rue Idalie, 306 pieds 5 pouces à la rue Ride, 400 pieds à la rue Livingston et 300 pieds 6 pouces à la rue Kleber.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 13 nov—3

PAR J. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 14 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No 28, rue Conti, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra.

Une quantité de vieux cuivre, appartenant au navire Superior, capt. Barrows, de New-York. 13 nov—3

Vente remise.

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 17 novembre courant, il sera vendu sur les lieux, à 10 heures A. M., un fonds de grocerie assorti,—quincaillerie, poterie, verrerie, pharmacie, &c. connue sous le nom d'*American Coffee house*, situé de l'autre bord du fleuve en face de la ville près du ferry de la lèvre municipalité; plus un Tir au pistolet bien installé et muni, ensemble les maisons, dépendances, la chandelle et le privilège du bail de la terre, qui sera renouvelé pour trois années consécutives à partir du 1er. août 1839.

Conditions:—Le magasin, la cuisine et autres édifices y adjacents seront vendus ensemble avec le fonds de grocerie, &c. Les maisons situées sur le derrière dudit lot de terre rapportant $60 par mois, seront vendues séparément; le fonds en ce conformant aux expressions de bail demandé aux vendeurs. Les termes de paiement seront un quart à 60 jours et la balance par 4, 8 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs ou des bonnes aupués dûment dénoncés. Il est entendu que le loyer du lot de terre qui est de $80 par mois, sera payé $15 par l'acquéreur du magasin, &c., &c., et $6 par l'acquéreur de la maison dernière.

Les actes de vente devant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 nov—5

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 15 du courant, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi, il sera vendu la négresse créole, Céleste, âgée à peu près de 19 ans; depuis son enfance dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique, bon sujet et entièrement garantie.

Conditions—Comptant. L'acte de vente chez W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 13 nov—3

PAR M. BARNETT fils.

VENTE SANS RESERVE.

IL sera vendu mercredi, 14 novembre, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves suivans:

Charles, nègre âgé d'environ	19	ans.
Ann, négresse	20	"
Sophie, mulâtresse	16	"
Sam, jeune nègre,	14	"
Lucy, négresse,	17	"
Polly, "	19	"
Rose, "	17	"
Edward, jeune nègre	10	"
Nelly, négresse	18	"
Hannah, négresse	23	"
Fanny, négresse,	21	"
Jenny, nègre,	20	"
Sally, négresse	20	"
Nancy, mulâtresse	16	"

Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions:—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. 13 nov—3

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Magasin d'encan, No. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu mardi prochain 13 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité:—La goélette neuve LA MARIANNE, du port de dix tonneaux, avec ses agrès, apparaux &c. Cette goélette est présentement au vieux bassin et peut être examinée; elle est chevillée en cuivre et est un parfait état; ayant toujours faite les voyages de la Mobile à la Nouvelle Orléans—Conditions comptant. 12 nov—2

PAR J. LEVY.

IL sera vendu mardi 13 du courant, à 4 heures, entre les deux marchés, sur la levée, le chargement de la barque Espagnole Valverez, venant directement de Malaga, et consistant en:

2981 caisses raisin en grappes, M. R.
2600 demi caisses do do do.
1000 quart de do do.
200 quarts de do do M.
150 quarts de do do M.
271 quarts de do do.
1000 demi caisses do do.
100 caisses raisins de Corinthe C.
378 grappes en pots.
16 barriques amandes écrasées.
273 barriques de figues, de 25 livres chaque.
34 barillets de 50 do do.
750 caisses figues.
30 caisses grenade.
20 quarts barriques vin doux de Malaga.
200 barils raisin de do do.
20 do do do do.
70 do do de vin rouge.

Les conditions seront connues à la vente. 12 nov—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriété de valeur sur l'Esplanade et le Chemin du Bayou.

MARDI 13 de Novembre, à la Bourse de Cité, à 12 heures, il sera vendu à midi précis:

16 BEAUX TERRAINS, faisant face au Chemin du Bayou et à l'Esplanade, mesurant aux deux rues 30 pieds de face, sur 155 pieds de profondeur: sur quelques lots se trouvent des bâtisses, et une bonne maison avec galerie, puits, &c. Ces terrains ont à peu de distance du côté où se trouvent les rues Claiborne à 150 pieds de large, et qui doivent s'ouvrir incessamment, et ne doit être vendus qu'à la rue Esplanade, doivent être faites aux frais de la 1ère Municipalité. Celle du Chemin du Bayou, seront élevés, et on engage les acheteurs à les visiter; ceux qui désirent placer avantageusement leur argent, trouveront là une bonne occasion; car dans peu, ces terrains acquerront le double de ce qu'ils coûtent aujourd'hui. Ils sont à une petite distance du centre de l'ancienne ville, et le plus exposé à la bourse.

Conditions: 1/5 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes, chez L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. En cas de non paiement à l'échéance des dits billets, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans pour cela en retarder le paiement. 5 nov—8

AVIS DE SYNDIC.—Tous ceux qui ont des réclamations contre la faillite de Victor Lafaute, et de Lafaute et Bruleteur, voudront bien en faire connaître le montant au soussigné, au bureau de Messieurs A. Morin et Cie. encoignure St. Louis et Levée, afin d'être inclus dans le tableau provisoire de répartition des fonds de cette faillite, lequel sera présenté sous peu dans la Cour de Paroisse.

13 nov—3 CHARLES DERANCO, Syndic.

LE DOCTEUR FIUSSAN a transporté son domicile du No. 79 rue St. Pierre, au No. 180 de la même rue, entre Dauphine et Bourgogne. 8 nov—6

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment de marchandises de goût, qu'ils offrent en vente.

DUTHIL & FAISANS, 6 nov—1m 133, rue Royale.

DOMESTIQUE EN DEMANDE—On a besoin d'une négresse esclave, pour faire le travail dans une petite famille. On donnera de bons gages pour une bonne servante: on n'en prendra point d'autre. S'adresser au No. 63, rue de Chartres. 6 nov—6

REÇU par les derniers arrivages de Paris, et à vendre par les soussignés:

200 paniers de Champagne, 1ère. qualité, marque de la Couronne,
100 caisses Chambertin,
100 demi-paniers guinolet d'Angers,
3 caisses cartonnages riches, pour étrennes,
En magasin, d'importations antérieures.
Un assortiment de vins et liqueurs de Bordeaux.

L. L'HOTELLIER FILS & Co. 12 nov—6 11, rue Toulouse.

FEUILLETON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le début des nouveaux acteurs est le grand événement de la semaine passée. Il est vrai que l'administration du théâtre nous a un peu traité comme une coquette traite ses amants. Elle nous a ménagé le plaisir, elle nous l'a coupé pour ainsi dire à petits morceaux; elle en a calculé les doses de manière à le faire durer longtemps. Aujourd'hui elle nous livre l'un de ses acteurs, demain l'autre. Encore ne les livre-t-elle pas tout entiers. Elle a grand soin de ne les produire que dans les rôles qui ne peuvent point donner la juste mesure d'un artiste; si bien que le public qu'un long jeûne a mis en pointe d'appétit est obligé d'y revenir à deux fois.

Des trois débutants celui qui a obtenu le plus incontestable et le plus légitime succès, c'est sans contredit M. Cœriot. Ce jeune homme est pour le théâtre une excellente acquisition. Comme chanteur il possède des qualités précieuses. Il attaque la note avec une hardiesse et une précision remarquables. Sa voix, un peu voilée dans certains tons, (défaut que le temps ne tardera pas à corriger), est une bonne et franche voix, bien vibrante, bien accentuée, bien mordante, allant droit son chemin sans s'embarrasser dans des fioritures hors de saison et presque toujours de mauvais goût, une voix toute fraîche enfin et toute jeune, qui a cet avantage immense qu'elle ne peut pas encore perdre, tandis qu'elle peut gagner beaucoup. Il y a mieux. M. Cœriot possède le secret de l'intonation, de l'intonation qui est au chanteur ce que la verve est à l'acteur; car l'intonation, c'est le jeu, l'art, l'âme du véritable artiste lyrique; c'est ce qui le sépare des fades roucouleurs de romances. C'était le génie de Pasta et de Malibran, ces deux grands génies!

Maintenant si du chanteur nous passons à l'acteur, on peut dire que M. Cœriot n'a point encore l'habitude des planches. Mais s'il ne possède pas les mille petites ressources du métier, il a, ce qui vaut mieux, l'intelligence de l'art. Parfois, il est vrai, il est bien embarrassé de ses jambes et de ses bras; parfois il tombe dans l'exagération à force de vouloir être naturel; néanmoins ces défauts même sont très rassurants. Il a en plus ce qui se trouve souvent en moins chez beaucoup d'autres. Le travail, si M. Cœriot veut travailler, et le temps, feront bien vite justice de ce trop plein, qui n'est après tout qu'une garantie pour l'avenir.

Notre intention était d'être sévère envers M. Cœriot car notre conviction bien intime est que la sévérité vaut mieux pour un artiste qu'une indulgence outrée, mais il nous a été bien de voir avec lesquels on peut être que juste.

M. Fay a débuté dans le rôle du *Quaker*. Dans ce rôle il a fait preuve d'intelligence, et de science scénique. Sa diction nous a paru bonne et soutenue, et bien qu'il n'ait point développé de plus brillantes qualités, on pouvait dire cependant que M. Fay était un acteur de mérite. Malheureusement son second début, dans le rôle de Comminges du *Pré aux Clercs* est venu donner un démenti formel aux promesses du premier. Que veut-on que fasse le critique en pareille occurrence? l'artiste variant, il faut bien que le critique varie lui même. Nous sommes donc obligé d'avouer que M. Fay a très mal compris et très mal rendu le rôle de Comminges. Il n'a nullement saisi la pensée de l'auteur et du musicien. M. Fay aurait dû étudier le caractère de Comminges dans la *chronique de Mérimée*, d'où ce caractère est tiré.

Ce personnage est admirablement campé (dans la chronique de Mérimée, bien entendu.) Sa tournure qu'impose Comminges sait partout du contraste qui existe entre ses manières efféminées, et son courage presque féroce et son adresse effroyable. Lorsque Comminges après avoir donné rendez vous à Mergy et oubliant bientôt et son duel et sa querelle, dit au jeune Calviniste en critiquant la fraise que porte ce dernier: pardieu! mon cher, vous avez là une fraise de bien mauvais goût.... il faut que je vous donne l'adresse de mon faiseur.... puis que je souvenant tout à coup qu'il doit se battre le lendemain avec Mergy, et le tuer car pour Mergy se battre ou tuer c'est tout un, il ajoute en souriant: Ah! pardon j'oubliais!.... il est plus terrible ceci fait que s'il s'emportait en invectives ou en menaces.

M. Fay a joué le rôle de Comminges en matamore. Comment croire qu'un homme est si terrible quand il agit et parle en fanfaron? quand il fait sonner les talons de ses bottes et grossit sa voix comme pour effrayer les enfants. Cela peut être le fait d'un croquemitaine, mais non celui d'un raffiné, de Comminges qui, un mot, pour qui un duel est la chose du monde la plus naturelle.

Des deux impressions, si diverses, que nous a fait ressentir M. Fay, il nous est impossible de dire qu'elle est la bonne. Comminges a fait tort au quaker. Nous aimons à croire qu'une troisième et plus décisive épreuve nous permettra de porter sur le compte de cet acteur un jugement définitivement favorable. Quant à Madame Eberman, le rôle insignifiant ou plutôt ingrat de Marguerite ne peut être considéré comme un rôle de début. Nous verrons plus tard.

Nous ne parlerons point des pièces elles mêmes. Elles sont déjà bien connues du public. Hâtons-nous de dire cependant, que Melle. Calvé, a fait dans le rôle d'Isabelle de notables progrès. Elle a chanté son grand morceau d'une manière ravissante.

Dans les différents vaudevilles qui ont accompagné les opéras, Melle. Maria, Mme. Mathieu, Mme. Roux, Mathieu et Perrin ont joué avec ensemble et talent en général. Perrin est chargé de rôle d'un grand mérite; son jeu est mesuré parfois, intéressables, mais on ne peut en dire autant de ses partenaires. Il en peut en dire autant, dans *les Premières Armes*—qui a du faire dresser les cheveux à toute la jeunesse, fashionable du parquet. Quel pantalon grand direct à coutures c'était un pantalon, ce qui n'est pas bien prouvé. Nous engageons sincèrement Perrin à jeter sur ceux d'habillement sur notre intelligence scénique, tout est fin, mais nous l'engageons non moins vivement à changer de tailleur. Quant à Nevon, il dira une voix, bien glissante selon nous. Nous lui avons déjà dit et nous le lui répétons: il sacrifie à des applaudissements de mauvais aloi, ce naturel dont il a fait preuve plus d'une fois. Qu'il y songe bien, c'est à travers ses applaudissements là qu'on arrive tout droit aux sifflets.

Nous félicitons l'administration du choix de son répertoire. De notables améliorations ont été introduites dans la mise en scène, et chacun a remarqué que durée des entr'actes était diminuée de beaucoup. Cependant nous avons remarqué avec peine, que dans *Pré-aux-Clercs*, plusieurs acteurs s'étaient affublés dans la scène du bal de masques de carton. Le masque de carton était bien connu, il est vrai sous Charles IX mais il n'était point admis à la cour où le masque de velours, vulgairement appelé *le loup*, (dénomination dont nous n'osons point rapporter l'origine); avait seul ses grandes et petites entrées; quant au masque de carton il était abandonné aux joueurs de *mystères*. Il faut bien avouer que l'usage du masque de carton est tout fait de mauvais goût, et que le masque de cire dont les grecs se servaient déjà dans les tragédies d'Eschyle est bien plus gracieux, sinon plus commode. Une foule pareille est légère sans doute, mais elle suffit pour nuire à l'illusion. Les détails matériels sont d'une importance extrême au théâtre, où le spectateur pardonne plus facilement une faute de diction ou de goût, qui disparaît bientôt dans l'ensemble de la composition, qu'une ces fautes matérielles, qui pendant tout un acte choquent à la fois ses yeux et son bon sens.

A propos de théâtre, voici une aventure qui s'est passée dernièrement à Madrid, et dont les détails nous ont paru assez dramatiques. Nous en garantissons l'authenticité:

M. Rodriguez, membre des *cortes*, était marié depuis deux ans à une jeune femme remarquable par sa grâce et sa beauté. D'un naturel ardent, fougueux, passionné à l'extrême, M. Rodriguez était à la fois amoureux et jaloux, mais jaloux à l'excès, jaloux comme on l'est sous le ciel brûlant de l'Espagne. Une était cette passion funeste, monstre qui se nourrit des propres substances, comme Shakespeare l'a dit quelque part, avait fait par se calmer peu à peu devant la conduite digne et irréprochable de Madame Rodriguez. Celle-ci n'avait pas même soupçonné les tourments dont le cœur de son mari avait été longtemps agité. Car si M. Rodriguez était jaloux, il l'était comme le plus honnête homme du monde doit l'être, c'est à dire qu'il ne le mettait pas à son aise on à ses paroles de toute l'intérieur de son cœur. Aussi que son cœur était déchiré, il n'en souriait pas moins. Le monde, un certain monde du moins, est ainsi fait, et à force de gémir des sentimens que l'on n'éprouve point, de la jalousie à sa face traitant par devenir invariable, le masque est collé sur le visage et on y voit que le cœur. C'est ainsi que pour cela qu'on dit que la vie est un carnaval.

Mais nous l'avons dit, depuis quelque temps, les soupçons de M. Rodriguez étaient tombés. C'était plus d'honnête que la chose à calmer l'âme et le cœur... il n'était qu'endormi et devait s'en réveiller.

Un soir, M. Rodriguez conduisit sa femme dans un bal masqué, que donnait M. Vinadièrez. Sa femme se mêla aux quadrilles, et sa beauté, la richesse de sa toilette, l'éclat de sa parure, firent une profonde sensation. Bientôt elle se trouva entourée de tout ce que la jeunesse de Madrid comptait de cavaliers élégans, et accomplis. Rodriguez, un peu sombre de sa nature, s'était retiré dans un coin de la salle et jouissait silencieusement et sans y prendre une part active du succès de sa femme.

Cependant sa joie n'était pas sans mélange, une impression pénible s'était fait jour à travers les triomphes de sa vanité et de son amour satisfaits. L'instinct jaloux s'éveillait déjà sans doute. Mme. Rodriguez ne s'en rendait point compte. Cependant le bal s'anima, les intrigues s'organisèrent, et cette adorable confusion qui fait le charme du bal masqué, jeta dans les cœurs les plus froids, ses mordantes et enivrantes voluptés. Rien n'est décent, dit-on, majestueux, simple, comme un bal masqué espagnol. Le diable ne doit y rien perdre pourtant, car il lui faut toujours sa part, mais du moins les apparences sont sauvées, ce qui est bonheur. Seul parmi tous, Rodriguez ne se mêlait point à la joie générale. D'un œil inquiet et jaloux, la poitrine oppressée, il suivait tous les mouvemens d'un élégant cavalier revêtu d'un costume mauresque, qui depuis longtemps déjà papillonnait autour de Maria, (c'était le nom de sa femme.) Maria semblait l'écouter avec plaisir et intérêt; souvent même elle riait aux éclats quand le jeune homme faisait une remarque plaisante, ou hasardait une critique sur la toilette d'un masque, mal partagé sous le rapport de l'élégance ou de la tournure.

Cela dura quelque temps. Rodriguez était au supplice. Il était trop loin pour entendre les paroles du jeune homme, mais sa jalousie leur prêtait un sens criminel. Rodriguez souffrait horriblement. Cependant il ne disait rien, et pas un geste ne décelait sa douleur. Il est des âmes trop fières pour laisser leur désespoir se produire au grand jour. On ne s'en aperçoit que lorsqu'ils en meurent, ou qu'il débordent dans un acte sublime ou insensé. L'âme de Rodriguez était de ces âmes là.

Enfin le cavalier quitta Maria et s'approcha de Rodriguez.

"—Parbleu! lui dit-il, chevalier ténébreux, es-tu venu à ce bal pour accomplir une pénitence?" Rodriguez ne répondit pas; "as-tu donc fait vœu de silence à Notre Dame de sept douleurs, reprit notre cavalier?" Rodriguez ne répondit pas. "Ou tu es muet ou tu es bien impoli! continua le jeune homme" nouveau silence; l'inconnu se retourna alors en murmurant, "je vais bien te délier la langue" puis frappant sur l'épaule de Rodriguez qui tressaillit de colère, il lui dit: vois-tu cette femme? et il lui montrait Maria, elle est bien belle n'est-ce pas!... oh! bien elle est charitable un plus jaloux et au plus ombrageux mari de toutes les Espagnes!... avoue que ce serait justice. que de lui enlever un trésor dont il sait si mal le prix." Rodriguez fit un mouvement mais garda le silence. "Ce serait pas bien! une autre aventure nouvelle, continua le jeune homme et qui voudrait à celui qui l'entreprendrait un grand nombre d'indulgences dans l'autre monde.... et comme je suis un grand pécheur, j'y ai pensé dans l'intérêt de mon salut."—ah! dit Rodriguez—tu as parlé je crois!—continue—je continue.... mais si je juste vu me trahira peut-être!—mal, dit Rodriguez, je suis étranger ici; arrivé d'hier je repars demain.—Tant mieux, dit aussi bien le bonheur me suffoque, et il faut que j'en fasse part à quelqu'un ou à quelque chose.... fut-ce à un meuble, et tu me parais en réunir toutes les qualités. Tu es silencieux comme une armoire, et tu n'es bon qu'à servir d'ornement comme une tapisserie; c'est ce qu'il me faut.... tu sauras donc que j'aime cette femme depuis longtemps et que depuis longtemps elle répond à mon amour.... ne me serre donc pas ainsi le bras ....—elle t'a dit qu'elle t'aimait? s'écria Rodriguez—"elle a mieux fait vraiment.... elle me l'a prouvé." Rodriguez s'appuya contre le mur pour ne pas tomber, mais il puisa dans son désespoir même assez de courage pour le dominer. Avec la souffrance grandit la force de souffrir—"Tu n'es qu'un fanfaron, dit-il, en riant.... cette femme est chaste autant que tu es menteur.... je la connais.... je connais son mari et...." ah! parbleu' tu me piques au vif.... puisque tu connais son mari.—demande-lui si sa femme donc Maria porte un peu au-dessous de son sein gauche un signe qui a la forme d'une violette? (par une singulière coïncidence, le hasard renouvela dans une histoire véritable, l'aventure qui fait la base d'un vieux roman français, *Jéhan de Saintré*)—oh! mon Dieu! c'est donc vrai! dit Rodriguez en concentrant sa rage, car dans ce salon il ne lui était pas permis de donner cours à sa colère, le désespoir n'est pas de mise partout; c'est donc vrai! monsieur, ajouta-t-il, si vous n'êtes pas un lâche, vous me direz votre nom—monsieur, je ne le cache jamais à ceux qui me le demandent ainsi, je me nomme don Ruiz—je vous connais.... c'est bien.... moi, je suis Rodriguez.... vous avez fait votre métier de jeune homme .... moi, je vais faire mon métier de mari.... mais vous savez qu'un séducteur doit faire remplir consciencieusement son état; doit maintenir l'épée au bien que la parole, nous verrons si vous voulez en retirerez du même avec le mari comme avec la femme.—Je vous attends dans deux heures à mon hôtel—j'ai été imprudent, dit gravement le jeune homme, je suis désolé de tout ceci, mais puisque il le faut j'y serai.—Dans deux heures—Dans deux heures.

Rodriguez s'approcha alors de sa femme et lui dit: *madame il faut nous retirer!*

Quand le couple se fut éloigné, l'inconnu se laissa tomber sur un fauteuil et partit d'un éclat de rire homérique. Qu'as-tu donc, lui dit un de ses amis en s'approchant de lui—Ah! te voilà don Ruiz je viens de me servir de ton nom pour une aventure qu'il faut que je te conte.... tu sauras donc que Rodriguez est jaloux comme un tigre .... bien que tout le monde l'ignore excepté moi. Cette jalousie était à la fois offensante pour sa femme et pour moi au fond le frère de sa femme.... j'ai voulu donner au mari une leçon dont il se souviendra j'espère; je lui ai fait la même scène qui a don Ruiz la scène qui venait de se passer, et il ajouta: Rodriguez ne donnera rendez-vous dans deux heures, j'y serai, mais ce sera pour lui dire toute la vérité et le faire rougir de ses ridicules soupçons.—Malheureux, s'écria don Ruiz, ne mérite pas que vous vouliez vous jouer avec le feu qu'avez vous pas fait!—Bah! dit le frère de Maria, c'est une plaisanterie! Cependant les paroles de don Ruiz ne furent pas perdues. Une inquiétude mortelle s'empara bientôt du jeune homme, et il trembla sur les conséquences de ce qu'il avait regardé d'abord comme un badinage; il ne prit que le temps de quitter son costume et partit en toute hâte pour l'hôtel de Rodriguez.

Cependant Rodriguez était monté dans sa voiture avec sa femme. Aux questions de cette dernière, il ne répondait que par des monosyllabes. Ils rentrèrent silencieusement dans leur appartement, dans lequel Rodriguez enferma sa femme. Quand il fut seul, il s'écria: Dieu est juste! j'étais vieux et j'ai aimé de mon cœur à celle-là une jeune femme. Insensé! j'ai cru que la jeunesse de mon cœur pouvait faire oublier que mes cheveux grisonnaient depuis longtemps. Seul je suis coupable, j'ai profité de l'influence de mon rang et de ma fortune, pour éblouir une pauvre qui est livré leur fille non à un homme mais à un titre, mais à dire, comme si avec un titre on peut s'attacher des cœurs! [illegible] les rêveries sans fin. d'un cœur jeune et ardent .... puis il ajouta: et cependant la voilà perdue à tous jamais! Sa génie n'était qu'un jeu infâme, sa franchise qu'hypocrisie. Elle est polluée et flétrie; ce démon que ja craignais sans relâche est venu déserte...! Mieux vaut morte que déshonorée! continua-t-il, avec une effrayante énergie et prenant un poignard dans son secrétaire, il entra dans son appartement. Qu'avez-vous Rodriguez, s'écria Maria, vous êtes bien pâle! Maria! ah! Maria! dit Rodriguez et comme Virginius dans la pièce anglaise de ce nom, quand il tue sa fille, il passe un bras autour de la taille de sa femme et la presse sur sa poitrine, de l'autre main, de la main qui tenait le poignard il la frappa au cœur. Maria tomba morte en poussant un faible soupir. Alors le pauvre Rodriguez se mit à genoux devant le cadavre de celle qu'il avait tant aimée, dit:

"Pardonne-moi, Maria, mais, la femme de Rodriguez ne pouvait vivre déshonorée; et maintenant que ta mort a expié ta mémoire, laisse-moi contempler encore ce visage adoré, dont la candeur et la vertu de ton rêche mon cœur glacé par l'expérience; laisse-moi presser sur les lèvres tant aimées; comme te voilà angélique et pâle! oh! Maria, devais-tu jamais ainsi! ou donc est ta mère, est homme de fer, ce cruel aux cheveux blanchis, qui mit à pleurer comme un enfant. Tout à coup un bruit de pas se fit entendre dans l'escalier. Rodriguez se releva précipitamment: ah! dit-il, avec ses rires féroces, voilà don Ruiz.... à la bonne heure! la porte s'ouvrit, mais ce ne fut point don Ruiz, ce fut le frère de Maria qui entra subitement et recula épouvanté en apercevant le cadavre de sa sœur.

"Eh bien! s'écria-t-il—Votre frère à propos, dit Rodriguez, d'un ton grave et solennel, cette femme vous a été déshonorée tous les deux, moi le mari, vous le frère, on se livrant à don Ruiz, à don Ruiz qui va venir et contre lequel vous allez me servir de témoin.... et de vengeur s'il a succombé—Le jeune homme anéanti, tomba sur ses genoux: ce n'est pas vous, dit-il, qui avez assassiné cette femme.... c'est bien moi, c'est bien moi qui ai dirigé le poignard qui l'a frappée.... moi qui l'adore du masque et éveillé votre jalousie endormie depuis longtemps.... moi, fratricide et assassin.—Oh! mon dieu! s'écria Rodriguez!

Le jour suivant on se fit entendre de sa grande affaire.

MARIE B....

POÉSIE.

Nous sommes en retard avec des personnes qui veulent bien nous envoyer des vers. Nous elles nous pardonneront ce retard, qui n'a pas dépendu de nous. Le feuilleton a besoin ces exigences, nouvelles. En publiant les deux pièces suivantes, *La Mariée*, et *Mes Amours*, nous qualifions de l'excellent pour remercier bien sincèrement M. Alberti de *** et M. Perronne de l'envoi des deux pièces, publiées dans un précédent feuilleton. Nous n'avons pu, faute d'espace, nous livrer à l'examen de *Ste.-Hélène et la Colonne*, et d'une *Fleur au Désert*. La première renferme de belles idées, la seconde est, selon nous, irréprochable presque de tout point. La forme s'y trouve à la hauteur du fond. Le meilleur éloge de cette pièce est de la rendre l'admiration générale qu'elle a soulevée. Quant à nous, nous l'avons trouvée supérieure, même à l'Ode à Hugo, déjà si belle pourtant.

Des deux pièces suivantes, l'une, *La Mariée*, est signée par quelqu'une. Elle est pleine de grâce et de fraîcheur. La seconde, pareille ce qu'on appelle de l'entrain, et ne manque ni de couleur ni d'élan. Ce feuilleton verve artistique.

Le manque d'espace nous force, cette fois encore, à remettre à un autre jour l'insertion de quelques nouveaux envois poétiques, trop longs pour trouver place dans notre feuilleton d'aujourd'hui.

LA MARIÉE.

De la fête brillante on te dirait la reine
Jenny! Mais près de toi que fait donc ce vieillard?
Tu souffres pour lui seul, toi si belle et si vaine,
Oui, pour lui seul abonir ton regard;
Quoi! sur ton front, l'oranger se balance!
Ce voile.... cet anneau.... voilà donc ton époux!
Et pour lui vous déférez le rose à la danse
Dans écouter, sans craindre son courroux.

Ah! jeune femme à la bouche riante,
As-tu déjà perdu le souvenir?
Ne sais-tu pas que ma voix menaçante
Comme un remords peut te faire pâlir?
Peut-être sur les murs les lettres enlacées
De ton nom et du mien;
Mais répondu, quelle main les a tracées?
Où chèvre est-il le mien!

Ne te souvient-il plus du chêne où pour te plaire
Je gravai nos deux noms et puis ce mot: toujours;
Tu me jurais alors que l'arbre séculaire
Serait moins longtemps que nos amours.

Hier j'ai revu cet antique feuillage
Témoin de mon bonheur, témoin de mes tourmens;
Il existait encor, tandis que toi, volage,
Auprès d'un autre époux parjurais tes sermens.

Livre lui ton amour qu'eût eu mon enfance,
Tes baisers qui font mal, et cependant si doux,
Et puis pour mériter sa triste confiance,
N'est-ce pas, tu mâdites: voix!
Oh! j'aime mieux aux rives étrangères,
A tous les yeux dérober mes destins;
Si toi, près de celui qu'aujourd'hui tu préfères,
Poursuivre, comme moi, n'avoir plus de chagrins.

Pourquoi pleurer? et pourrais supplier,
Pourquoi, voulais tomber à mes genoux?
Reprends bien vite une bouche riante,
Car ton ange se rapproche de nous.
Adieu, retourne aux jeux où l'on t'appelle,
Et amoureux de mon nom perdre le souvenir,
Et souviens plus que ne sais vos te rappelle
Les moments d'autrefois que tu n'as pu trahir.

Hette. PROTIN.

MES AMOURS.

Le bal j'aime le bal, la fête d'hiver,
Le tumulte et les cris de l'orgie enivrante
Qui jette jusqu'au ciel sa croissante clameur,
Où se mêlent parfois des noms de jeunes filles,
Parfois des bruits de pas s'enlaçant de quadrilles,
Parfois aussi des mots d'espoir et de bonheur!

J'aime Herminie, la jeune et belle créature;
J'aime son œil brûlant, sa noire chevelure;
J'aime sa blanche épaule et son sein palpitant,
Qui dans ses doux penser de visage, se soulève
Et bat; j'aime son front qui penche sous un rêve
Comme un lys par un blanc sous la brise du vent.

J'aime son pied d'enfant que le bottin enferme
Dans ses plis; son teint pâle, et sa peau fraîche et ferme;
Et sa taille élancée, et son doigt et sa main; [ferme;
Sa bouche fine et rose, et son beau coin d'albâtre;
—Et puis j'aime surtout son œil tendre et folâtre
Quand elle me renvoie et me dit: "A demain!"

J'aime de vrais amis,—de bons amis d'enfance,
Francs et braves, rieurs avec insouciance,
Embrouillant leurs jours de bals et de cartels,
D'amour et de travail, de débauche et de peine,
Qui s'en viennent à vous lorsque leur bourse est [pleine,
Et vous traitent toujours plein amande en frères duels.

Et puis j'aime le bal, la fête brillante,
Le tumulte et les cris de l'orgie enivrante
Qui jette jusqu'au ciel sa croissante clameur,
Où se mêlent parfois des noms de jeunes filles,
Parfois des bruits de pas s'enlaçant en quadrilles,
Parfois aussi des mots d'espoir et de bonheur!

MODES D'HOMMES.

Les modes d'hommes sont assez stationnaires. Nous indiquerons, pour fantaisie, les habits verts, bleus ou marron. Le noir est toujours choisi de préférence pour toilette habillée. On a arrangé pour demi-toilette des pantalons gris à sous-pieds, avec des souliers et bas de soie blanc; mais le noir et le blanc sont préférés.

Pour monter à cheval, on porte des habits bleus, violets, ou vert anglais. Les uns sont échancrés par devant en forme de V, à basque arrondie et sans poches sur les hanches, et se boutonnent jusqu'en haut. Les autres ne se boutonnent que par en bas, et n'ont qu'un seul rang de boutons de côté. Les revers sont petits et découvrent le haut de la poitrine; le collet et les et les basques sont effilées.

Les pantalons sont larges du haut, se rétrécissent du bas et collent sur la botte. Les velours blancs à côtes, le fil blanc écru, les piqués à carreaux, ou le satin de fil uni sont les étoffes préférées.

Les chemises se font en toile fine ou en batiste; elles sont plissées à très larges plis et se ferment avec des boutons de nacre ou batiste, en attendant que l'hiver fasse reparaître les boutons de diamans. Les jabots sont toujours à petits plis et garnis de dentelles.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 13.

Début de M. V. LAUTHEMANN.

L'AMBASSADEUR,

Vaudeville en 1 acte, de Scribe.

LE CONCERT A LA COUR,

Opéra comique en 1 acte, d'Auber.

LA FAMILLE IMPROVISÉE,

Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!!

La compañía se reunira el martes 13 del corriente, a las 6 en punto de la noche, para una Junta general de la compañía; se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el parage acostumbrado.

De orden del Capitan.

13 nov — F. A. GARCIA, serg. primero

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!

Vous êtes prévenus que les exercices du tir auront lieu à l'avenir, les Mercredi et Samedi de chaque semaine à la galerie de l'Hôtel de Ville, depuis 6 jusqu'à 8 heures du soir.

Les membres sont requis d'être ponctuels, attendu qu'on mettra en vigueur les règlemens concernant l'exercice du tir.

Par ordre du comité,

1 nov—6 — A. BARBEROT, secrétaire.